

Conseil de communauté – Procès-Verbal du 8 avril 2025

Lieu : Salle du Conseil municipal de Frasne

Présents :

Bannans	Louis Girod	X
	Fabien Vieille-Mecet	Procuration
Bonnevaux	Monique Brulport	X
	Jean-Paul Rinaldi	X
Boujailles	Richard Ielsch	X
	Fabrice Picard	X
Bouverans	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	X
Bulle	Christophe André	X
	Cédric Chambelland	X
Courvières	Bernard Girard	X
	Dominique GEISSBUHLER	X
Dompierre les Tilleuls	Michel Beuque	X

Frasne	Philippe Alpy	X
	Jacqueline Lépeule	Absente
	Danielle Jeannin	X
	Angélique Marmier	Absente
	Marine Paris	Absente
	Bruno Trouttet	X
	Laurent Vuillemin	X
La Rivière Dugeon	Carine Bourdin	X
	Jérémy Lonchampt	X
	Christian Vallet	X
	Yannick Vuittezez	X
Vaux et Chantegrue	Bernard Beschet	X
	Pierre Nicod	X
	Bernard Vionnet	X

Secrétaire de séance : Fabrice PICARD

1.ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1. Appel à candidature – Election d'un Vice-président
- 1.2. Rapport de la délibération portant sur l'élection du vice-président en charge de l'eau et l'assainissement
- 1.3. Composition du Bureau - Election d'un membre
- 1.4. CDG – Marché relatif à la complémentaire santé

2.EAU - ASSAINISSEMENT

Enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire – Protection du captage de la Clusette

3.FINANCES

3.1. EAU POTABLE

- Vote du compte de gestion - vote du compte administratif - affectation du résultat
- vote du budget primitif

3.2. ASSAINISSEMENT :

- Vote du compte de gestion - vote du compte administratif - affectation du résultat
- vote du budget primitif

3.3. ELIMINATION DES DECHETS :

- Vote du compte de gestion - vote du compte administratif - affectation du résultat
- vote du budget primitif

3.4. ZAE BULLE :

- Vote du compte de gestion - vote du compte administratif - affectation du résultat
- vote du budget primitif

3.5. BUDGET PRINCIPAL :

- Vote du compte de gestion - vote du compte administratif - affectation du résultat
- vote du budget primitif

3.6. Délibérations liées au vote des budgets :

- ✓ Régie de l'eau :
 - Provisions pour dépréciation de créances
 - Tarifs de la redevance applicables du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026
- ✓ Régie de l'assainissement
 - Provisions pour dépréciation de créances
 - Tarifs de la redevance applicables du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026
- ✓ Budget principal
 - Vote des taux de fiscalité

- Vote du produit de la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques prévention des inondations)
- Provisions pour dépréciation de créances

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Déroulé de l'ordre du jour :

Points pour avis

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2025

Points soumis pour délibération

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Appel à candidature – Election d'un Vice-président

Suite à la démission de Monsieur Éric LIEGEON, le Conseil communautaire doit procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président.

Monsieur Bernard BESCHET propose sa candidature.

Il est procédé au vote. Monsieur BESCHET obtient la majorité des voix (1abstention).

Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valident l'élection de Monsieur Bernard BESCHET en qualité de Vice-président**

1.2. Rapport de la délibération portant sur l'élection du vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Monsieur le Président précise qu'il convient d'annuler la délibération en date du 25 février 2025 portant élection du Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement. En effet, les services de la sous-préfecture ont informé la CFD qu'un seul arrêté était nécessaire afin d'attribuer, à un vice-président déjà élu, une nouvelle délégation.

Les membres du bureau en séance du 18 mars ont donné un avis favorable à l'unanimité.

Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valident le retrait de la délibération litigieuse.**

1.3. Composition du Bureau - Élection d'un membre

Suite à la démission de M. Éric LIEGEON, il convient conformément à l'article 8 des statuts de la CFD, de procéder à l'élection de son remplaçant au sein du bureau communautaire.

Monsieur GIRARD, Maire de Courvières propose sa candidature

Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Valident à l'élection du Maire de Courvières en qualité de nouveau membre du bureau.**

1.4. CDG – Marché relatif à la complémentaire santé

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs (CDG 25) a décidé de mener, pour le compte des collectivités une procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure, à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « santé ».

L'adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 25 par délibération et après convention avec le CDG 25. Après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la CFD aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG 25.

Les membres du bureau en séance du 18 mars ont donné un avis favorable à l'unanimité.

Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Valident le mandat à donner au CDG25 pour lancer la procédure de mise en concurrence au nom de la CFD.**

2. EAU - ASSAINISSEMENT

2.1 Enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire – Protection du captage de la Clusette

Depuis 1996, la commune de Vaux-et-Chantegrue avait engagé une procédure de protection réglementaire du captage de la Clusette.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la commune a transféré la compétence « eau potable » à la Communauté de communes Frasnè Drugeon (CFD).

Ainsi, la CFD poursuit la procédure de protection réglementaire de la source de la Clusette.

La mise en place de périmètre de protection des captages d'eau potable nécessite un ensemble de démarches administratives, regroupées en deux phases :

- Consultation de l'hydrogéologue agréé, réalisée en 1997
- Enquête publique, réalisée en 2024

En ce qui concerne la déclaration d'utilité publique du projet de mise en place des périmètres de protection autour de la source de la Clusette, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, assorti :

- De la réserve suivante : « Engager l'ensemble des travaux préconisés par l'hydrogéologue agréé et repris par l'Agence Régionale de Santé », à savoir clôturer les périmètres de protection immédiat de la station de pompage et du captage de façon à ne permettre l'accès qu'aux seules personnes autorisées.
- Des recommandations suivantes : « Elaborer un schéma d'alerte spécifique, poursuivre le suivi des réseaux de distribution d'eau potable de la commune et améliorer son rendement, informer les propriétaires et l'ensemble des exploitants agricoles des nouvelles directives pour les terres agricoles impactées, et engager des échanges avec l'exploitation agricole de Mme Renaud au regard de ses observations et les conséquences du projet sur sa structure agricole ».

En ce qui concerne l'enquête parcellaire et la cessibilité des parcelles nécessaires à la mise en place des périmètres de protection, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve ni recommandation.

Les membres du bureau en séance du 18 mars ont donné un avis favorable à l'unanimité.

Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés valident :

- **La poursuite de la procédure**
- **La validation de la réalisation des travaux prévus**

3. FINANCES – EXAMEN DU BUDGET 2025 ET PROJETS DE DELIBERATIONS BUDGETAIRES

Les membres du Conseil communautaire ont été invités à prendre connaissance des documents de préparation budgétaires.

Les membres du bureau en séance du 18 mars 2025 ont donné un avis favorable à l'unanimité à l'ensemble des actes budgétaires.

Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés valident les différents actes budgétaires relatifs aux différents budgets (budgets prévisionnels, comptes administratifs, comptes de gestion, affectation du résultat).

- Eau (1 abstention)
- Assainissement
- Déchets
- ZAE Bulle (1 abstention sur le compte administratif)
- Maison de santé
- Budget principal

Points pour information

- Point sur l'ouverture de la Maison de Santé

Monsieur le Président présente en séance les éléments relatifs à l'ouverture de la maison de santé et indique que l'inauguration se déroulera le 6 juin à 11h.

- Identité visuelle de la Communauté de communes

Une nouvelle charte graphique et des outils de communications sont présentés aux élus. Un nouveau logo est également validé en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.